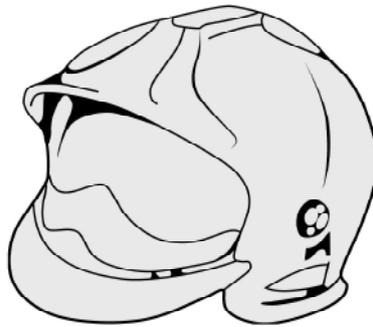


# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



**N° 2011-1**

ANNEE 2011

Edition du 4 février 2011

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES  
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

## SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2011-1

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables  
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

### **BUREAU du 28 JANVIER 2011**

<b>B 2011 – 001 : Approbation de compte-rendu .....</b>	<b>3</b>
<b>B 2011 – 002 : Mise à disposition de locaux par la commune de Viabon .....</b>	<b>4</b>
<b>B 2011 – 003 : SMUR de Nogent le Rotrou – Avenant année 2011 .....</b>	<b>5</b>
<b>ARRETES.....</b>	<b>6</b>
N / Réf : SPV-2010 – 1630 : Nomination.....	7
N / Réf : SPV-2010 – 1727 : Nomination.....	8
N / Réf : SPV-2010 – 1729 : Nomination.....	9
N / Réf : SPV-2011 – 077 : Nomination.....	10
N / Réf : SPV-2011 – 078 : Réengagement.....	11

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

---

B 2011 – 001 : Approbation de compte-rendu

## Réunion du 28 janvier 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 24 janvier 2011, s'est réuni le 28 janvier 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau.

**Absent(s), excusé(s) :**

*M. de Montgolfier, M. Boisard*

Le bureau, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du bureau du 17 décembre 2010.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1<sup>er</sup> février 2011  
et de la publication dans le recueil n° 2011-1 le : 4 février 2011

Pour le président,  
Colonel Dominique VANDENHOVE

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

---

**B 2011 – 002 : Mise à disposition de locaux par la commune de Viabon**

## Réunion du 28 janvier 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 24 janvier 2011, s'est réuni le 28 janvier 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau.

**Absent(s), excusé(s) :**

*M. de Montgolfier, M. Boisard*

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer un avenant à la convention du 5 février 2008 pour prolonger, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013, l'occupation par le SDIS, du local communal servant notamment de vestiaires et de salle de réunion aux sapeurs-pompiers de Viabon.

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission en préfecture le : 1<sup>er</sup> février 2011  
et de la publication dans le recueil n° 2011-1 le : 4 février 2011

Pour le président,  
  
Colonel Dominique VANDENHOVE

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

---

B 2011 – 003 : SMUR de Nogent le Rotrou – Avenant année 2011

## Réunion du 28 janvier 2011

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 24 janvier 2011, s'est réuni le 28 janvier 2011, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

**Etaient présents avec voix délibérative :**

M. Gaboriau, M. Garnier, M. Jaulneau.

**Absent(s), excusé(s) :**

*M. de Montgolfier, M. Boisard*

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer, pour l'année 2011, l'avenant n° 7 d'un montant de 51 193,56 €, à la convention réglant les modalités d'utilisation du véhicule du service mobile d'urgence et de réanimation du centre hospitalier de Nogent le Rotrou signée en juillet 2004, renouvelable à l'issue par reconduction expresse dès publication de l'indice brut 100 de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier (pour information, au 1<sup>er</sup> janvier 2011, cet indice est fixé à 11 279,39 €).

**Le vice-président du conseil d'administration,**

**Jean-Pierre GABORIAU**

Certifiée exécutoire

compte tenu de la transmission en préfecture le : 1<sup>er</sup> février 2011

et de la publication dans le recueil n° 2011-1 le : 4 février 2011

Pour le président,

Colonel Dominique VANDENHOVE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

**ARRETES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 30 décembre 2010

**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

**Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Le président du conseil d'administration**

**N / Réf : SPV-2010 – 1630 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant la cessation de fonctions de monsieur Gérard CHRISTIAN au centre d'intervention de Sours le 31 décembre 2010 ;

Vu l'avis de monsieur le chef du centre d'intervention de Sours ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETENT**

**Article 1 -** Monsieur Christian GERARD (matricule n° 616), né le 14 novembre 1951 à Mignièrès (28), adjudant de sapeur-pompier volontaire, est nommé MAJOR-HONORAIRE à compter du 31 décembre 2010.

**Article 2 -** Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3 -** Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président du conseil d'administration**

**Le préfet**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**



Chartres, le 31 décembre 2010

**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

**Le préfet d'Eure et Loir**  
**Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Le président du conseil d'administration**

**N / Réf : SPV-2010 – 1727 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 16 décembre 2010, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de madame l'officier, chef du pôle moyens ;

Considérant que monsieur Pascal PRAT, sapeur-pompier professionnel au service départemental d'incendie et de secours (Direction – Groupement Formation), a été nommé au grade de lieutenant le 1<sup>er</sup> novembre 2010 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETENT**

**Article 1** - Monsieur Pascal PRAT (matricule n° 2393), né le 5 février 1976 à Nogent le Rotrou (28), sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (Direction – Groupement Formation), est nommé au grade de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

**Article 2** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président du conseil d'administration**

**Le préfet**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**



**SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 31 décembre 2010

**Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite**

**Le président du conseil d'administration**

**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

**N / Réf : SPV-2010 – 1729 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;  
Vu l'avis du 16 décembre 2010, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;  
Vu l'avis du 8 décembre 2010 de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;  
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETENT**

**Article 1 -** Monsieur Fabien LAIGO (matricule n° 2796), né le 28 octobre 1981 à Dreux (28), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir, chef de centre, (CS Brezolles), est nommé au grade de lieutenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**Article 2 -** Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3 -** Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président du conseil d'administration**

**Le préfet**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**



Chartres, le 14 janvier 2011

**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

**N / Réf : SPV-2011 – 077 : Nomination**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2000 de monsieur le ministre de l'intérieur, attribuant à titre collectif la médaille d'argent de 1<sup>ère</sup> classe pour actes de courage et de dévouement au regard de l'engagement des sapeurs-pompiers du corps départemental d'Eure et Loir dans les opérations de secours consécutives à la tempête de 1999 ;

Considérant la cessation de fonctions de monsieur Lionel PINEAU au centre de secours principal de Dreux depuis le 6 janvier 2011 ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETENT**

**Article 1** - Monsieur Lionel PINEAU (matricule n° 817), né le 22 avril 1954 à Clisson (44), adjudant de sapeurs-pompiers volontaires, est nommé major-honoraire à compter du 6 janvier 2011.

**Article 2** - En tant que major-honoraire, monsieur Lionel PINEAU (matricule n° 817), aura le droit de porter la fourragère selon les conditions réglementaires en vigueur.

**Article 3** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Le président du conseil d'administration**

**Le préfet**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**



Chartres, le 14 janvier 2011

**DIRECTION**

**Groupement des  
ressources humaines**

**Service du personnel**

Le préfet d'Eure et Loir  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

**N / Réf : SPV-2011 – 078 : Réengagement**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Emmanuel DUPONT au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP Châteaudun) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**ARRETENT**

**Article 1** - A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, monsieur Emmanuel DUPONT (matricule n° 4523), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, né le 20 août 1968 à Illiers Combray (28), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP Châteaudun).

**Article 2** - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3** - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Le président du conseil d'administration**

**Le préfet**

**Albéric de MONTGOLFIER**

**Lionel BEFFRE**